



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, vendredi 5 mars 2021

LUTTE CONTRE LA COVID-19 ACCÉLÉRATION DE LA VACCINATION DÈS CE WEEK-END DANS LA DRÔME

Alors que le département de la Drôme figure parmi les 23 départements sous surveillance renforcée, il va être doté dès ce vendredi de doses de vaccins supplémentaires permettant, grâce à la mobilisation des acteurs, une accélération de la vaccination ce week-end. Les personnes éligibles pourront être vaccinées ce samedi et ce dimanche, sur rendez-vous.

Le taux d'incidence observé actuellement (entre le 22 et le 28 février) dans le département est de 225 pour 100 000 habitants et la proportion de suspicion de variants anglais estimée par Santé publique France est de 45,5%.

Dans ce contexte, 5 500 doses de vaccins Pfizer (3 500 doses) et Astrazeneca (2 000 doses) pourront être administrées aux personnes éligibles grâce à la mobilisation de tous les acteurs : élus, professionnels du centre hospitalier de Valence, établissement pivot, des professionnels de santé et responsables des centres de vaccination.

Les vaccinations se dérouleront dans les 7 centres de vaccination du département et également au sein de la communauté professionnelle territoriale de santé Sud Valence à Etoile-sur-Rhône.

Les 7 centres de vaccination se sont organisés pour proposer des rendez-vous :

- Le centre de vaccination de Valence, sera ouvert samedi et dimanche de 8h00 à 20h00
- Le centre de vaccination de Montélimar, sera ouvert samedi et dimanche de 8h00 à 20h00
- Le centre de vaccination de Romans-sur-Isère, sera ouvert samedi et dimanche de 8h00 à 20h00
- Le centre de vaccination de Saint-Vallier, sera ouvert samedi et dimanche de 9h00 à 19h00
- Le centre de vaccination de Nyons, sera ouvert samedi et dimanche de 8h00 à 18h00
- Le centre de vaccination de Die, sera ouvert samedi de 9h00 à 16h00 et dimanche de 13h00 à 16h00
- Le centre de vaccination de Saint-Jean-en-Royans, sera ouvert uniquement dimanche de 10h00 à 18h00

La prise de rendez-vous est nécessaire, selon trois modalités : Les inscriptions se font depuis la plateforme en ligne de prise de rendez-vous et par téléphone. Les personnes qui se sont faites connaître au préalable seront directement contactées par les centres. Toutes les coordonnées sont accessibles depuis le site sante.fr.

En cas de difficulté, le numéro vert national (0 800 009 110) permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

La communauté professionnelle territoriale de santé Sud Valence à Etoile-sur-Rhône sera également mobilisée tout le week-end :

- Les professionnels de santé libéraux proposeront des rendez-vous samedi et dimanche de 8h00 à 20h00 dans leurs locaux, à Etoile-sur-Rhône.

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr
Préfecture de la Drôme : 06 77 18 96 78 - pref-communication@drome.gouv.fr

La prise de rendez-vous est nécessaire, depuis la plateforme DoctoLib et par téléphone au 06 73 03 12 21.

D'autres actions de vaccination se dérouleront dans le week-end vers des publics ciblés.

Ainsi, le SDIS de la Drôme vaccinera des sapeurs-pompiers samedi au sein des casernes de Saint-Rambert d'Albon et de Saint-Jean-en-Royans.

Par ailleurs, un collectif Santé-Précarité du bassin valentinois se mobilisera en faveur des publics précaires ; dans cette dynamique, le Diaconat Protestant vaccinera samedi toute la journée (de 9h à 17h00) des personnes fragilisées, en errance ou accueillies dans des structures d'hébergement à l'accueil de jour de l'Entraide.

Des perspectives avec la mise en place à venir de dispositifs dits « Aller-Vers »

Au-delà de cette accélération de la vaccination dès ce weekend, d'autres dispositifs dits « Aller-Vers » dont l'objectif est de faciliter l'accès à la vaccination pour les personnes les plus fragiles et/ou les plus isolés sont prévues avec notamment le déploiement d'équipes mobiles de vaccination.

Il s'agit d'apporter le vaccin au plus près des lieux d'habitation, dans le respect de toutes les règles de sécurité. Les populations concernées par ces solutions de vaccination sont les personnes prioritaires au regard de la cible vaccinale et qui sont en incapacité ou grande difficulté de se déplacer vers un centre, en raison de leur état de santé, de leur situation de précarité, ou de leur éloignement géographique.

Notons, enfin, ce week-end, l'ouverture d'un centre de dépistage à Montélimar à l'espace Cristal samedi et dimanche de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (tests par prélèvements naso-pharyngées) sans rendez-vous.

Rappel du public éligible à la vaccination (cliquer sur l'image)

 La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC <small>(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)</small>		* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19	
Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Je ne suis pas encore concerné</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin	 En centre de vaccination, avec une prescription médicale de mon médecin traitant
50 à 74 ans inclus	Sans problème de santé →	<i>Je ne suis pas encore concerné</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin	 En centre de vaccination, avec une prescription médicale de mon médecin traitant
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin	 En centre de vaccination, avec une prescription médicale de mon médecin traitant
Plus de 75 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées →	 Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin	 Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	 Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin	 En centre de vaccination

N.B. : Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

version : jeudi 4 mars 2021